États financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026 (non audités)



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE **4**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE **5**

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE **6**

TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES **7**

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES **9**

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 9

Informations générales et contexte *9*

2. INFORMATIONS FINANCIÈRES COMPARATIVES 9

3. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE 10

3.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation *10*

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS 12

4.1. Risques géopolitiques en Ukraine *12*

4.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal *13*

4.3. Risques liés aux variations des taux de change *13*

4.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières *15*

4.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures *15*

4.6. Risques de contrepartie *16*

4.7. Risques liés au rapatriement des capitaux *16*

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES 17

5.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles *17*

5.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture *17*

5.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres *18*

5.4. Juste valeur des immobilisations *18*

6. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 18

6.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables *18*

6.2. Consolidation *20*

6.3. Conversion des devises *21*

6.4. Immobilisations incorporelles *22*

6.5. Immobilisations corporelles *22*

6.6. Dépréciation des actifs non financiers *23*

6.7. Agriculture *24*

6.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers *25*

6.9. Subventions publiques *26*

6.10. Stocks *27*

6.11. Capital social *27*

6.12. Impôts courants et différés *27*

6.13. Avantages du personnel *28*

6.14. Provisions *29*

6.15. Chiffre d'affaires *29*

6.16. Rémunérations en actions *30*

7. INFORMATION SECTORIELLE 30

8. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS 31

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 32



10. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 33
11. STOCKS 33
12. ACTIFS BIOLOGIQUES 34
13. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES 35
14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 36
15. EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS 37
16. CAPITAL SOCIAL 38
17. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 39
18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS 40
19. PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES 41
20. COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE 41
21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES 42
22. RÉSULTAT FINANCIER NET 42
23. RÉSULTAT PAR ACTION 43
24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES 44
25. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES 44



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	***Note***	**30 juin 2026**	**31 décembre 2025**
Actifs non courants		**12 508**	**10 749**
Immobilisations incorporelles		34	46
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	*8*	5 957	5 767
Droits d'utilisation d'actifs (équipements)	*8*	431	336
Immobilisations corporelles	*9*	3 984	4 600
Actifs financiers non courants	*10*	2 102	
Actifs courants		**12 301**	**18 590**
Stocks	*11*	1 296	10 473
Actifs financiers		-	–
Actifs biologiques	*12*	8 527	2 153
Clients et autres créances	*12*	2 469	5 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*15*	9	529
Total actifs		**24 809**	**29 339**

Passifs et capitaux propres	***Note***	**30 juin 2026**	**31 décembre 2025**
Capitaux propres		**14 038**	**15 380**
Capital Social	*16*	1 108	11 079
Prime d'émission	*16*	25 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		137 505	(75 039)
Réserves de réévaluation		4 468	4 864
Variation des écarts de conversion		(34 434)	(35 644)
Résultat net		(1 042)	3 687
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		**6 464**	**6 161**
Provisions		-	–
Emprunts et dettes financières non courants	*15*	-	–
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	*15*	6 464	6 161
Impôts différés passifs		-	-
Passifs courants		**4 307**	**7 798**
Provisions		-	–
Emprunts et dettes financières courants	*15*	294	6 035
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	*15*	1 909	925
Fournisseurs et autres créditeurs courants	*17*	2 104	838
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		-	–
Total passifs et capitaux propres		**24 809**	**29 339**



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2026	2025
Chiffre d'affaires	20	**10 049**	**8 219**
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	245	5 605
Coûts des ventes	21	(8 867)	(8 223)
Marge brute		**1 427**	**5 601**
Frais commerciaux, généraux et administratifs	21	(277)	(729)
Autres produits et charges	22	(622)	880
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre		-	(77)
Gain/(perte) résultant de la cession d'une filiale		-	2 193
Résultat avant intérêts et impôts		**528**	**7 868**
Résultat financier net	23	(1 515)	(4 181)
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net d'impôt pour la période		**(987)**	**3 687**
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		**-**	**-**
Résultat net part du Groupe		**(987)**	**3 687**
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(987)	3 687
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
Résultat par action (en euros par action)	23	**(0,00)**	**0,02**
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(987)	3 687
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
Résultat dilué par action (en euros par action)	23	**(0,00)**	**0,02**



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
Résultat net de la période	**(987)**	**3 687**
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	**1 155**	**2 515**
Écarts de conversion constatés pendant la période	1 155	2 515
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	**168**	**6 202**



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation **	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	**11 079**	**225 042**	**(118 608)**	**(75 826)**	**7 554**	**(38 159)**	**11 082**	**-**	**11 082**
Variation du périmètre	–	–	–	–	(1 903)	–	(1 903)	–	(1 903)
Autres éléments du résultat global*	–	–	–	–	–	2 515	2 515	–	2 515
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	–	–	–	787	(787)	–	–	–	–
Résultat net de la période	–	–	–	3 687	–	–	3 687	–	3 687
Solde au 31 décembre 2025	**11 079**	**225 042**	**(118 608)**	**(71 353)**	**4 864**	**(35 644)**	**15 380**	**-**	**15 380**
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	1 155	1 155	-	1 155
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	396	(396)	-	-	-	-
Réduction du capital social et de la prime d'émission	(9 971)	(200 000)	-	208 462	-	-	(1 510)	-	(1 510)
Résultat net de la période	-	-	-	(987)	-	-	(987)	-	(987)
Solde au 30 juin 2026	**1 108**	**25 042**	**(118 608)**	**136 518**	**4 468**	**(34 489)**	**14 038**	**-**	**14 038**

(*) Écarts de conversion

(**) Correspond à l'amortissement de la réserve de réévaluation



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	premier semestre 2026	2025
Résultat net des activités poursuivies		**(987)**	**3 687**
Amortissement des immobilisations		1 625	1 173
Plus- ou moins-values de cession		(86)	(1 349)
Résultat financier net		1 515	4 181
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(381)	(2 498)
Provision pour créances irrécouvrables		768	286
Pertes et dépenses résultant de la guerre		-	77
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		-	91
Gain/perte résultant de la cession d'une filiale		-	(2 193)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**2 455**	**3 455**
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		1 266	(1 382)
Variation de stocks		9 177	(3 044)
Variation d'actifs biologiques		(5 993)	903
Variation sur comptes clients et autres créances		2 198	(2 616)
Impôt sur les bénéfices de société		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		**6 648**	**(6 139)**
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		**9 103**	**(2 683)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Produit de la cession d'immobilisations		86	–
Acquisition d'immobilisations corporelles		(275)	(587)
Acquisition d'immobilisations financières		(2 102)	(7 519)
Cession de filiales		-	4 567
Cession d'immobilisations corporelles		-	1 956
Cession d'immobilisations financières		-	3 793
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(2 291)**	**2 210**
Opérations de financement			
Émission d'emprunts	15	4 374	14 793
Remboursement d'emprunts	15	(9 932)	(8 586)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(61)	(2 617)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées sur les activités financières		(430)	(2 374)
Intérêts versés	15	(359)	(357)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**(6 408)**	**859**
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(924)	131
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(520)**	**517**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	14	**529**	**12**
Trésorerie provenant des activités destinées à être cédées à l'ouverture de la période			
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	14	**9**	**529**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		**9**	**529**



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour le semestre clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 octobre 2026. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2026 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 25 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est au 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

2. Informations financières comparatives

Les informations financières intermédiaires comparatives relatives à la période de six mois close le 30 juin 2025 ne sont pas disponibles, le Groupe n'ayant pas été en mesure d'établir des états financiers consolidés intermédiaires résumés au titre de cette période à la suite de la perte des documents comptables primaires résultant des opérations militaires en Ukraine, comme indiqué précédemment dans les communiqués de la Société et dans les autres informations publiées au cours de l'année 2025 et au début de l'année 2026.

En conséquence, les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent, à titre comparatif, des informations financières extraites des états financiers consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui constituent les informations financières consolidées publiées les plus récentes disponibles. Ces informations comparatives se rapportant à un exercice complet, et non à la période intermédiaire correspondante, elles ne sont pas directement comparables aux résultats du Groupe pour la période de six mois close le 30 juin 2026.



3. Principaux événements survenus au cours de la période

3.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, entraînant d'intenses opérations militaires dans plusieurs régions du pays, en particulier dans l'est et le sud de l'Ukraine. À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires, la guerre se poursuit et continue de causer des dommages considérables à l'économie ukrainienne et à ses différents secteurs, notamment au secteur agricole.

Selon les dernières estimations disponibles à fin 2025, présentées dans la cinquième Évaluation rapide des dommages et des besoins (Rapid Damage and Needs Assessment – RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, la valeur totale des dommages causés par la guerre au secteur agricole ukrainien dépassait 90 milliards de dollars américains, dont 12,1 milliards de dollars américains de pertes directes. Compte tenu de l'ampleur des destructions et des pertes subies par les producteurs agricoles, les besoins de reconstruction et de relèvement du secteur au cours de la prochaine décennie étaient estimés à 55,3 milliards de dollars américains à la date de cette évaluation.

Au cours du premier semestre 2026, le conflit militaire en Ukraine est demeuré particulièrement intense, les hostilités restant principalement concentrées dans les régions orientales et méridionales du pays. La nature des opérations militaires a continué d'évoluer, avec un recours accru aux frappes de missiles à longue portée et aux attaques de drones visant les infrastructures énergétiques, les installations industrielles, les plateformes logistiques et les réseaux de transport dans l'ensemble du pays. Bien que les exportations agricoles se soient poursuivies par le corridor maritime de la mer Noire et par des itinéraires logistiques alternatifs, l'environnement opérationnel des producteurs agricoles ukrainiens est demeuré extrêmement difficile.

Le secteur agricole a continué de faire face à d'importantes difficultés liées à la guerre, notamment aux risques sécuritaires dans les régions proches de la ligne de front, aux perturbations temporaires des activités logistiques et du transport, à la hausse des coûts de production, aux pénuries de main-d'œuvre, aux dommages causés aux infrastructures agricoles ainsi qu'à l'accès restreint à certaines terres agricoles en raison des hostilités, de la présence de mines et de munitions non explosées. En outre, les producteurs agricoles ont continué de supporter des coûts de financement, d'assurance et d'exploitation plus élevés, tout en restant exposés aux incertitudes relatives à la logistique des exportations et aux prix des matières premières agricoles. Le secteur a néanmoins fait preuve d'une résilience considérable en adaptant ses schémas de production, ses rotations de cultures et ses itinéraires d'exportation à l'évolution de l'environnement opérationnel.

Malgré la résilience persistante du secteur agricole ukrainien, la guerre en cours demeure une source d'incertitude significative pour les entreprises agricoles. La durée et l'étendue géographique des opérations militaires, ainsi que leurs conséquences sur les infrastructures, la logistique, la disponibilité de la main-d'œuvre et la situation économique générale, restent difficiles à prévoir et pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, la performance financière et le développement futur du Groupe.



AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés à proximité des lignes de front, a continué de subir les conséquences de l'invasion russe au cours du premier semestre 2026. Bien que le Groupe n'ait heureusement subi aucun dommage direct à ses actifs au cours de la période considérée, il a été confronté à des difficultés persistantes et à une réduction de l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de ses processus, en raison des fréquentes coupures d'électricité et alertes aériennes — dont certaines ont duré jusqu'à seize heures par jour —, en particulier dans la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs opérationnels du Groupe.

Malgré les difficultés persistantes, la Société a déployé tous les efforts nécessaires au cours du premier semestre 2026 afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses exploitations agricoles et la continuité des activités du Groupe, notamment comme suit :

- Au cours de la période considérée et jusqu'à la date des présents états financiers intermédiaires, la Société a réalisé l'ensemble des travaux agronomiques nécessaires au titre des campagnes agricoles 2026 et 2027. La campagne de semis de printemps s'est achevée à la mi-mai 2026, tandis que la campagne de récolte a débuté au début du mois de juillet 2026 et se poursuivait à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires. En octobre 2026, le Groupe avait achevé la récolte des cultures précoces ainsi que celle du soja parmi les cultures tardives. Environ 70 % de la superficie totale consacrée au tournesol avait été récoltée, tandis que la récolte du maïs n'avait pas encore commencé. Globalement, les rendements obtenus en 2026 se sont améliorés par rapport à l'année précédente, principalement grâce à des conditions météorologiques favorables tout au long de la période de développement des cultures.

- À la date du présent rapport, les exploitations agricoles du Groupe étaient également sur le point d'achever la campagne automnale de semis des cultures d'hiver. Sur les quelque 21 000 hectares prévus pour la campagne agricole 2027, environ 6 500 hectares devaient être consacrés aux cultures d'hiver, soit plus de 30 % de la superficie totale prévue pour la mise en culture.

- À la date du présent rapport, AgroGeneration n'a pas encore commencé à commercialiser sa récolte 2026. En raison de la poursuite des hostilités et des importantes contraintes affectant les infrastructures portuaires ukrainiennes depuis l'été 2026, les possibilités d'exportation demeurent limitées, entraînant une baisse d'environ un tiers des prix d'achat des céréales sur le marché intérieur. Compte tenu de la faiblesse actuelle de la demande et du niveau élevé de l'offre, la vente de volumes importants immédiatement après la récolte n'est pas économiquement attractive. La Société prévoit donc de procéder progressivement aux ventes, en fonction des conditions de marché, une partie de la récolte pouvant éventuellement être stockée jusqu'à la fin de l'année dans l'attente d'une amélioration des possibilités d'exportation et d'une reprise des prix en 2027.

- En mars 2026, le Groupe a renouvelé une ligne de crédit d'un montant d'environ 7,0 millions d'euros accordée par Ukreximbank afin de financer ses besoins en fonds de roulement. Cette ligne de crédit est mise à la disposition de deux sociétés de production du Groupe sous la forme de plusieurs tranches.



Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre actuel, représentant environ 21 000 hectares, dans un avenir prévisible. La Direction reconnaît que l'évolution future de la guerre à grande échelle en Ukraine et sa durée constituent une source unique d'incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe ainsi que la poursuite de ses activités pourraient être significativement affectées par l'environnement macroéconomique et politique actuel et futur. L'ampleur totale des conséquences que pourrait avoir la poursuite des opérations militaires sur les activités du Groupe demeure inconnue, mais pourrait être considérable, la guerre étant toujours en cours à la date de publication des présents états financiers. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires.

4. Gestion des risques financiers

4.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe exerce la quasi-totalité de ses activités opérationnelles en Ukraine. Depuis le début de l'invasion militaire à grande échelle lancée par la Fédération de Russie le 24 février 2022, l'Ukraine est confrontée à d'importantes difficultés politiques, économiques et sécuritaires. Bien que certains secteurs de l'économie ukrainienne aient fait preuve de résilience et se soient adaptés avec succès aux conditions de guerre, le conflit continue d'affecter défavorablement l'environnement des affaires du pays et crée une incertitude significative pour l'activité économique.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, les hostilités actives se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire ukrainien, notamment dans la région de Kharkiv, où sont situées toutes les filiales agricoles et tous les actifs de production du Groupe. Le Groupe a ainsi exercé ses activités dans un environnement caractérisé par des risques sécuritaires élevés, des perturbations périodiques des infrastructures et des chaînes logistiques, des pénuries de main-d'œuvre et une volatilité des marchés des matières premières agricoles.

Malgré ces difficultés, l'économie ukrainienne est demeurée relativement stable au cours de la période de reporting, soutenue par une importante aide financière internationale et par des politiques macroéconomiques prudentes. Selon le Fonds monétaire international (« FMI »), le PIB réel de l'Ukraine devrait progresser d'environ 2,0 % en 2026, bien que des évaluations plus récentes du FMI indiquent que la croissance pourrait ralentir pour s'établir entre environ 1,0 % et 1,6 %, en raison des effets prolongés de la guerre. L'inflation moyenne des prix à la consommation devrait s'établir à environ 6,1 % — et à près de 7,5 % en fin d'année —, tandis que le taux de chômage devrait diminuer pour atteindre environ 10,2 %. Dans le même temps, les finances publiques demeurent soumises à de fortes pressions, la dette publique devant dépasser 120 % du PIB, tandis que la stabilité macroéconomique du pays continue de dépendre de l'aide



financière extérieure, de la politique monétaire prudente de la Banque nationale d'Ukraine, de la résilience du secteur bancaire et du maintien du fonctionnement des voies d'exportation alternatives.

Malgré la stabilité macroéconomique relative enregistrée au cours de la période de reporting, les perspectives de l'économie ukrainienne demeurent très incertaines. Leur évolution dépendra largement de la durée et de l'intensité de la guerre, de la situation sécuritaire, de la résilience des infrastructures critiques et du système énergétique, de la situation sur le marché du travail ainsi que du maintien du soutien financier international.

Le Groupe continue de mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les conséquences opérationnelles de la guerre, notamment en adaptant, lorsque cela est nécessaire, ses processus de production ainsi que ses activités logistiques et d'approvisionnement. La direction suit en permanence l'évolution de la situation et évalue son incidence potentielle sur les activités, la liquidité et les actifs du Groupe, ainsi que sur sa capacité à poursuivre son exploitation.

4.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

Les principales filiales opérationnelles du Groupe sont situées en Ukraine et sont, par conséquent, soumises au cadre juridique, réglementaire et fiscal ukrainien. Bien que l'Ukraine ait accompli des progrès significatifs ces dernières années dans le renforcement de son cadre législatif et institutionnel, notamment dans le cadre du processus d'alignement en cours sur la législation de l'Union européenne, l'environnement juridique et réglementaire continue d'évoluer. En conséquence, la législation ainsi que son interprétation sont susceptibles de changer, et l'application des lois et règlements par les autorités publiques peut ne pas toujours être uniforme.

En particulier, la législation fiscale ukrainienne demeure susceptible de faire l'objet d'interprétations divergentes de la part des autorités fiscales et des juridictions. Les modifications de la législation fiscale ou de son interprétation peuvent également, lorsque la législation l'autorise, être appliquées à des périodes antérieures. Par conséquent, des opérations et activités qui n'avaient pas été contestées par le passé pourraient faire l'objet d'un contrôle.

La Direction estime que le Groupe respecte, dans tous ses aspects significatifs, la législation applicable actuellement en vigueur. Toutefois, compte tenu du caractère évolutif de l'environnement juridique et réglementaire, il ne peut être garanti que de futures modifications législatives ou des interprétations divergentes de la part des autorités n'auront pas d'incidence défavorable sur la situation financière, les résultats ou les flux de trésorerie du Groupe.

4.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les activités du Groupe sont exposées aux fluctuations des taux de change, principalement entre la hryvnia ukrainienne (« UAH »), l'euro (« EUR ») et le dollar américain (« USD »). La monnaie de présentation du Groupe est l'euro, tandis que la quasi-totalité de ses activités opérationnelles est exercée en Ukraine.



Activités en Ukraine

Depuis octobre 2023, la Banque nationale d'Ukraine (« BNU ») applique un régime de flexibilité administrée du taux de change. Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, le marché des changes est demeuré globalement stable, soutenu par les interventions de change de la BNU, une politique monétaire prudente et le maintien de l'aide financière internationale. Bien que la hryvnia soit restée relativement stable par rapport au dollar américain, elle a continué de fluctuer par rapport à l'euro, principalement sous l'effet des variations du taux de change EUR/USD. Au 30 juin 2026, le taux de change officiel de la hryvnia ukrainienne s'établissait à 44,85 UAH pour un dollar américain, contre environ 42,39 UAH au 31 décembre 2025, et à 51,17 UAH pour un euro, contre environ 49,86 UAH au 31 décembre 2025.

La législation ukrainienne restreint considérablement l'accès aux instruments financiers permettant de couvrir les risques de change. Par conséquent, le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés, tels que des contrats à terme, des options ou des swaps de devises, afin de couvrir son exposition au risque de change.

Les activités opérationnelles du Groupe bénéficient d'un certain degré de couverture naturelle. Les produits issus de la vente de matières premières agricoles ainsi qu'une part significative des charges d'exploitation, notamment les semences, les produits phytosanitaires et certains engrais, sont directement ou indirectement liés aux cours internationaux des matières premières libellés en dollars américains, bien que les règlements soient généralement effectués en hryvnias ukrainiennes. En outre, les capacités de stockage de céréales du Groupe offrent à la Direction une certaine flexibilité dans le choix du calendrier des ventes en fonction des conditions de marché.

Le Groupe suit en permanence son exposition au risque de change et évalue l'incidence potentielle des fluctuations des taux de change sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Endettement financier

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt concerne principalement ses emprunts à taux variable.

Au 30 juin 2026, une hausse ou une baisse raisonnablement possible de 10 points de base des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, n'aurait pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Au 30 juin 2026, le Groupe ne détenait pas d'actifs financiers monétaires ni de passifs financiers significatifs libellés dans des devises autres que leurs monnaies fonctionnelles respectives. En conséquence, la direction a conclu qu'aucune analyse de sensibilité significative au risque de change n'était nécessaire à la date de clôture.



4.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de la nature de ses activités, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des matières premières agricoles, lesquelles ont une incidence directe sur son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Les marchés des matières premières agricoles continuent de présenter une forte volatilité des prix, sous l'effet notamment de l'évolution de l'offre et de la demande mondiales, des conditions météorologiques, des événements géopolitiques, des coûts de l'énergie et des intrants, des variations des taux de change ainsi que des facteurs saisonniers. Depuis le début de l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine en février 2022, les prix des matières premières agricoles sur le marché intérieur ont également été fortement affectés par les perturbations de la logistique d'exportation, l'évolution des conditions de transport maritime en mer Noire et, plus généralement, les incertitudes liées à la poursuite de la guerre.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2026, les marchés ukrainiens des matières premières agricoles sont demeurés relativement résilients malgré la poursuite du conflit militaire. Les prix des principales cultures ont continué d'être déterminés principalement par les cours des marchés internationaux, les fluctuations du taux de change de la hryvnia ukrainienne et la disponibilité des voies d'exportation. Bien que la logistique des exportations par le corridor de la mer Noire et par les itinéraires alternatifs soit demeurée globalement opérationnelle au cours de la période considérée, les conditions de marché ont continué d'être affectées par les risques géopolitiques et par des perturbations ponctuelles.

Parallèlement, le Groupe a continué de faire face à des coûts de production élevés, notamment pour les intrants importés tels que les semences, les produits phytosanitaires, les engrais et le carburant, dont les prix demeurent sensibles aux fluctuations des taux de change et à l'évolution des marchés mondiaux des matières premières. La Direction suit en permanence l'évolution des marchés et cherche, lorsque les conditions commerciales le permettent, à optimiser le calendrier de commercialisation des récoltes en s'appuyant sur les capacités de stockage de céréales du Groupe, afin d'atténuer les effets de la volatilité des prix des matières premières agricoles.

4.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Le risque de liquidité du Groupe résulte principalement du caractère saisonnier de ses activités agricoles. Les besoins en fonds de roulement atteignent leur niveau le plus élevé au cours de la campagne de semis du premier semestre, période durant laquelle sont engagées les dépenses relatives aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, au carburant et aux autres intrants de production, tandis que les encaissements sont principalement concentrés au second semestre, après la récolte et la vente subséquente des produits agricoles.

Afin de gérer ce profil saisonnier des flux de trésorerie, le Groupe dispose de capacités de stockage de céréales qui lui offrent une certaine flexibilité dans le choix du calendrier des ventes et permettent à la Direction d'optimiser la gestion du fonds de roulement tout au long de l'année. La liquidité fait l'objet d'un suivi continu au moyen de prévisions détaillées des flux de trésorerie, d'un contrôle régulier des principaux indicateurs de liquidité et d'une gestion active des besoins en fonds de roulement.

Bien que le marché financier ukrainien continue d'évoluer dans un environnement affecté par la poursuite du conflit militaire, l'accès au financement bancaire s'est progressivement amélioré. Les conditions de



financement demeurent néanmoins plus difficiles qu'avant le début de l'invasion à grande échelle, en particulier pour les entreprises exerçant leurs activités dans des régions directement touchées par les hostilités. L'ensemble des activités agricoles du Groupe étant situé dans la région de Kharkiv, le Groupe continue de disposer d'un éventail plus limité de sources de financement et de conditions de financement moins favorables que celles qui pourraient être obtenues dans des conditions normales de marché.

Afin de financer ses besoins saisonniers en fonds de roulement, le Groupe a renouvelé en mars 2026 sa ligne de crédit renouvelable destinée au financement du fonds de roulement auprès de la banque ukrainienne Ukreximbank. Cette ligne, d'un montant total d'environ 7,0 millions d'euros, ou de sa contre-valeur en hryvnias ukrainiennes, est disponible jusqu'en mars 2028 et est destinée au financement de la campagne de production agricole 2026 du Groupe. La Direction estime que les lignes de crédit disponibles, conjuguées aux flux de trésorerie opérationnels attendus du Groupe, sont suffisantes pour couvrir ses besoins de financement dans un avenir prévisible.

4.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit au titre de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie détenus auprès d'établissements financiers, de ses créances clients et autres créances, ainsi que des opérations conclues avec ses clients, fournisseurs et autres contreparties dans le cadre normal de ses activités.

Le risque de crédit du Groupe n'est pas considéré comme étant significativement concentré sur une contrepartie ou un groupe de contreparties en particulier. Les disponibilités sont déposées auprès d'établissements financiers réputés, tandis que l'exposition au risque de crédit liée aux clients et aux fournisseurs est gérée au moyen d'un suivi régulier de la situation financière des contreparties et de leur historique de paiement.

Le Groupe acquiert régulièrement des intrants agricoles dans le cadre de facilités de crédit accordées par ses fournisseurs. Ces financements sont généralement négociés opération par opération et ne reposent pas sur des lignes de crédit confirmées mises en place à l'avance. La Direction assure un suivi continu de l'exposition du Groupe à ses différentes contreparties et estime que le risque de crédit demeure géré de manière appropriée.

4.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les investissements du Groupe dans ses filiales ukrainiennes l'exposent à des risques liés au rapatriement de capitaux depuis l'Ukraine.

Historiquement, le Groupe a financé une part significative de ses investissements en Ukraine au moyen de prêts d'actionnaires et d'apports en capitaux propres. Par conséquent, la capacité du Groupe à rapatrier des capitaux dépend du cadre juridique et réglementaire applicable aux paiements transfrontaliers.

À la suite du déclenchement de l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine en février 2022, la Banque nationale d'Ukraine (« BNU ») a instauré plusieurs restrictions administratives temporaires concernant les opérations de change et les mouvements transfrontaliers de capitaux. Bien que certaines de ces restrictions aient ensuite été progressivement assouplies, des mesures de contrôle des changes demeuraient en vigueur au 30 juin 2026, limitant la capacité des sociétés ukrainiennes à effectuer certains paiements transfrontaliers,



notamment le remboursement de prêts d'actionnaires et, dans certains cas prévus par la réglementation, la distribution de dividendes à des actionnaires non-résidents.

La direction continue de suivre l'évolution du cadre réglementaire ukrainien en matière de contrôle des changes et d'évaluer son incidence potentielle sur la capacité du Groupe à rapatrier des capitaux. Bien que ces restrictions n'aient pas affecté la capacité du Groupe à poursuivre ses activités, de futures modifications de la réglementation des changes ou d'autres mesures prises par les autorités publiques pourraient avoir une incidence défavorable sur le calendrier et le montant des capitaux susceptibles d'être rapatriés depuis l'Ukraine.

5. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

5.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

5.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant le développement des cultures et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 30 juin 2026, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 4 412 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent



pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

5.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

5.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations corporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 30 juin 2026.

6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés intermédiaires d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 30 juin 2026. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).



Les États financiers consolidés intermédiaires du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 30 juin 2026. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 30 juin 2026 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2025, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et amendements applicables dans l'Union européenne aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026

L'ensemble des textes suivants a été adopté pour application dans l'Union européenne :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers (publiés le 30 mai 2024, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ; adoptés par l'Union européenne le 27 mai 2025 et publiés au Journal officiel le 28 mai 2025).
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à de l'électricité dépendant de facteurs naturels (publiés le 18 décembre 2024, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ; adoptés par l'Union européenne le 30 juin 2025 et publiés au Journal officiel le 1er juillet 2025).
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS – Volume 11 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ; adoptées par l'Union européenne le 9 juillet 2025 et publiées au Journal officiel le 10 juillet 2025), comprenant des amendements à IFRS 1, IFRS 7 et au guide d'application d'IFRS 7, ainsi qu'à IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7

L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes et amendements publiés mais non encore applicables

Adoptés par l'Union européenne

- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ; adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 par le règlement (UE) 2026/338 de la Commission, publié au Journal officiel le 16 février 2026). Cette norme remplace IAS 1 et introduit des catégories et sous-totaux définis dans le compte de résultat, des obligations d'information relatives aux mesures de performance définies par la Direction ainsi que des exigences renforcées en matière d'agrégation et de désagrégation des informations. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cette norme, qui devrait concerner uniquement la présentation et les informations à fournir, sans incidence sur les principes de comptabilisation ou d'évaluation.

Non encore adoptés par l'Union européenne

- IFRS 19 – Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir (publiée le 9 mai 2024, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ; adoption par l'Union européenne attendue au troisième ou au quatrième trimestre 2026).
- Amendements à IFRS 19 – Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir (publiés le 21 août 2025, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ; adoption par l'Union européenne attendue au troisième ou au quatrième trimestre 2026).



- Amendements à IAS 21 – Conversion dans une monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste (publiés le 13 novembre 2025, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ; adoption par l'Union européenne attendue au quatrième trimestre 2026).
- IFRS 20 – Actifs réglementaires et passifs réglementaires (publiée le 27 mai 2026, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2029 ; adoption par l'Union européenne attendue avant sa date d'entrée en vigueur).

Le Groupe n'a procédé à l'application anticipée d'aucune des normes ou d'aucun des amendements mentionnés ci-dessus et ne s'attend pas à ce qu'ils aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés, à l'exception d'IFRS 18, comme indiqué ci-dessus.

Ces normes n'ont pas eu et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

6.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 30 juin 2026, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.



Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

6.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupes à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangères

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2026) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.



Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
Taux de change pour 1 €	**Moyen**	**Clôture**	**Moyen**	**Clôture**
Hryvnia ukrainienne (UAH)	51,03	51,17	47,06	49,86
Dollar américain (USD)	1,17	1,14	1,08	1,18

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées étaient les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.



Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc..).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

6.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.



Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) *Cultures dans les champs*



La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2026, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock.

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat



pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026
Intérêts sur passifs de loyers	1 253
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	2
Charges liées aux contrats de location de courte durée	-

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	61

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.



Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 5.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 5.7 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2026 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts



différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 3 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 30 juin 2026, 2 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2026 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.



(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentées pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.
Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.



6.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

7. Information sectorielle

Au cours du premier semestre 2026, le Groupe continue d'exploiter le segment en Ukraine, qui était composé de 3 entités juridiques exploitant environ 20 937 hectares de terres agricoles.



8. Droits d'utilisation d'actifs

Terrains

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2024	**12 711**	**(5 692)**	**7 019**
Acquisitions	3 303	-	3 303
Cessions	(1 256)	-	(1 256)
Amortissements	-	(1 247)	(1 247)
Cession liée à la cession de la société	(2 878)	1 222	(1 656)
Écarts de conversion	(1 570)	1 174	(396)
31 décembre 2025	**10 310**	**(4 543)**	**5 767**
Acquisitions	992	-	992
Cessions	(218)	-	(218)
Amortissements	-	(440)	(440)
Cession liée à la cession de la société	-	-	-
Écarts de conversion	(355)	221	(134)
30 juin 2026	**10 729**	**(4 665)**	**6 065**

Équipements

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2024	**461**	**(38)**	**423**
Acquisitions	-	-	-
Amortissements	-	(62)	(62)
Écarts de conversion	234	1	234
Cessions	-	-	-
Cessions liées à la cession des sociétés	(94)	31	(63)
Autres variations	(288)	91	(197)
31 décembre 2025	**313**	**24**	**336**
Acquisitions	-	-	-
Amortissements	-	(21)	(21)
Écarts de conversion	(39)	(110)	(149)
Cessions	-	-	-
Cessions liées à la cession des sociétés	-	-	-
Autres variations	266	(1)	265
30 juin 2026	**539**	**(108)**	**431**

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).
Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).
Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette			
	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiements	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiements	Total
31 décembre 2024	**1 834**	**9 682**	**4**	**11 520**	**-**	**(1 952)**	**(1 952)**	**1 834**	**7 730**	**4**	**9 568**
Acquisitions	111	471	5	**587**	-	-	**-**	111	471	5	**587**
Amortissements	-	-	-	**-**	(59)	(1 574)	**(1 634)**	(59)	(1 574)	-	**(1 634)**
Écarts de conversion	(148)	(1 195)	(1)	**(1 344)**	(1)	279	**278**	(150)	(915)	(1)	**(1 066)**
Cessions	(1 259)	(1 583)	-	**(2 841)**	74	482	**556**	(1 185)	(1 101)	-	**(2 286)**
Cessions liées à la cession de sociétés	(96)	(1 058)	-	**(1 154)**	12	376	**388**	(84)	(682)	-	**(766)**
Autres mouvements	-	288	-	**288**	-	(91)	**(91)**	-	197	-	**197**
31 décembre 2025	**442**	**6 605**	**8**	**7 055**	**25**	**(2 481)**	**(2 456)**	**468**	**4 124**	**8**	**4 600**
Acquisitions	33	226	16	**275**	-	-	**-**	33	226	16	**275**
Amortissements	-	-	-	**-**	(17)	(590)	**(607)**	(17)	(590)	-	**(607)**
Écarts de conversion	(33)	(314)	(1)	**(348)**	(90)	245	**155**	(123)	(69)	(1)	**(193)**
Cessions	(24)	(296)	-	**(320)**	2	227	**229**	(22)	(69)	-	**(91)**
Autres mouvements	-	-	-	**-**	-	-	**-**	-	-	-	**-**
30 juin 2026	**418**	**6 222**	**23**	**6 663**	**(80)**	**(2 600)**	**(2 680)**	**339**	**3 622**	**23**	**3 984**



10. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Non courants		Courants	Total
	Filiales non consolidées (1)	Autres immobilisations financières (2)	Dépôts à terme (3)	
31 décembre 2025	**-**	**-**	**-**	**-**
Acquisitions d'immobilisations financières (*)	2 102	-	-	2 102
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
30 juin 2026	**2 102**	**-**	**-**	**2 102**

(*) En 2026, le Groupe a acquis 9,62% du capital social de « Khlibna Mriya » LLC. La participation est comptabilisée au coût d'acquisition.

11. Stocks

(en milliers d'euros)	30 juin 2026				31 décembre 2025			
	Valeur brute	*Amortissement*	*Dépréciation*	***Valeur nette***	*Valeur brute*	*Amortissement*	*Dépréciation*	***Valeur nette***
Matières premières et autres	584	(21)	-	563	515	(59)	-	456
Stock d'en-cours	2	-	-	2	1 033	-	-	1 033
Produits agricoles	731	-	-	731	8 984	-	-	8 984
Total	**1 317**	**(21)**	**-**	**1 296**	**10 532**	**(59)**	**-**	**10 473**

Les ***matières premières et autres fournitures*** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2026-2027, y compris les achats de semences, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les ***en-cours*** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2026, le stock de ***produits agricoles***, qui représente 731 k€, se compose principalement de 5 062 t de céréales provenant de la récolte de 2025 (29 856 t au 31 décembre 2025).

L'***amortissement*** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.



12. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Actifs biologiques au coût de production	*Ajustement à la juste valeur*	***Juste valeur***	*Actifs biologiques au coût de production*	*Ajustement à la juste valeur*	***Juste valeur***
Courants						
Cultures dans les champs	8 254	273	8 527	1 092	1 059	2 153
Total actifs biologiques courants	**8 254**	**273**	**8 527**	**1 092**	**1 059**	**2 153**

Les actifs biologiques du Groupe sont constitués de cultures semées au 30 juin 2026 pour être récoltées au cours du second semestre 2026 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 5.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des cultures sur pied est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 30 juin 2026 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	30 juin 2026				31 décembre 2025			
	Surface cultivée (en hectares)	*Rendements moyens attendus (t/ha)*	*Prix moyen (EUR/t)*	*Juste valeur (en k€)*	*Surface cultivée (en hectares)*	*Rendements moyens attendus (t/ha)*	*Prix moyen (EUR/t)*	*Juste valeur (en k€)*
Blé d'hiver	8 696	3,86	154	3 891	8 696	3,9	174	2 010
Colza d'hiver	93	2,69	403	91	93	2,7	376	51
Orge d'hiver	268	3,77	144	112	313	3,8	161	66
Maïs	1 161	6,90	154	794				
Pois	1 679	2,04	153	335	229	1,4		26
Lin	497	1,13	392	133				
Pois chiches	276	1,43	352	97				
Tournesol	7 056	2,01	315	2 697				
Soja	1 040	1,63	353	377				
TOTAL	**20 766**			**8 527**	**9 331**			**2 153**

Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2026 avaient été supérieures/inférieures de 1 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 69 k€ (2025 : 77 k€).

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le semestre clos le 30 juin 2026 :



(en milliers d'euros)	Cultures
Valeur comptable au 31 décembre 2024	**1 997**
Actifs biologiques courants	1 997
Actifs biologiques non courants	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	1 931
Coûts engagés sur la période	15 593
Variation de stocks liée à la récolte	(18 644)
Pertes d'actifs biologiques suite à la cession d'une société	(510)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	1 059
Écarts de conversion	728
Valeur comptable au 31 décembre 2025	**2 153**
Actifs biologiques courants	2 153
Actifs biologiques non courants	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	1 009
Coûts engagés sur la période	8 426
Variation de stocks liée à la récolte	(4 066)
Pertes d'actifs biologiques suite à la cession d'une société	-
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	273
Écarts de conversion	732
Valeur comptable au 30 juin 2026	**8 527**
Actifs biologiques courants	8 527
Actifs biologiques non courants	-

13. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Aide financière accordée	1 998	4 352
Créances clients	1	35
Avances versées (1)	359	45
Autres créances	80	920
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	-	-
Créances de TVA	-	57
Charges constatées d'avance	30	26
Clients et autres créances	**2 469**	**5 435**

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Devise :		
Libellé en EUR	-	-
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	2 469	5 435
Clients et autres créances	**2 469**	**5 435**

(1) Les avances versées au 31 décembre 2025 correspondent à des acomptes versés aux fournisseurs d'intrants destinés à la récolte 2026.

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.



14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Disponibilités	9	529
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**9**	**529**

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 30 juin 2026 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026 Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 décembre 2025 Trésorerie et équivalents de trésorerie
Devise :		
Libellé en EUR	-	-
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	9	529
Total	**9**	**529**



15. -Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)		30 juin 2026					31 décembre 2025				
		Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
		Emprunts	*Emprunts*	*Intérêts*	*Total*		*Emprunts*	*Emprunts*	*Intérêts*	*Total*	
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	*(1)*	**6 464**	1 909	-	**1 909**	**8 373**	**6 161**	925	–	**925**	**7 086**
Emprunts bancaires	*(2)*	**-**	280	13	**294**	**294**	**–**	5 962	72	**6 035**	**6 035**
Total emprunts		**6 464**	**2 189**	**13**	**2 203**	**8 667**	**6 161**	**6 887**	**72**	**6 960**	**13 121**

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs

(2) Ligne de crédit accordée par Ukreximbank

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2026	Total
Emprunts bancaires	294	294
Autres dettes financières	-	
Total emprunts	**294**	**294**

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	280	–	5 962
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	8 373	–	7 086
Total emprunts	**-**	**8 653**	**–**	**13 048**

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Devise :		
EUR	–	–
USD	–	–
UAH	8 667	13 121
Total emprunts	**8 667**	**13 121**



Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2025	**–**	**7 086**	**6 035**	**13 121**
Émission d'emprunts	-	-	4 374	**4 374**
Remboursement d'emprunts	-	-	(9 932)	**(9 932)**
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(61)	-	**(61)**
Charges d'intérêts	-	596	289	**885**
Intérêts remboursés	-	-	(359)	**(359)**
Ajustements de change	-	(157)	(112)	**(269)**
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	909	-	**909**
Solde au 30 juin 2026	**-**	**8 373**	**294**	**8 667**

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	30 juin 2026	31 décembre 2025
EUR	–	–
USD	–	–
UAH	16-17%	16-17%

16. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2024	**11 079 319**	**221 586 387**	**225 041 745**
Autres actions émises	-	-	-
31 décembre 2025	**11 079 319**	**221 586 387**	**225 041 745**
Autres actions émises	–	–	–
Réduction de la prime d'émission	–	–	(200 000 000)
Réduction du capital social	(9 971 387)	–	–
30 juin 2026	**1 107 932**	**221 586 387**	**25 041 745**

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle tenue le 30 juin 2026, les actionnaires ont approuvé une restructuration du capital destinée à apurer une part significative des pertes cumulées de la Société.

Dans un premier temps, un montant de 200,0 millions d'euros de pertes cumulées reportées a été imputé sur le compte de prime d'émission, ramenant ainsi la prime d'émission de 225,0 millions d'euros à 25,0 millions d'euros. En outre, les actionnaires ont approuvé une réduction du capital social de la Société, le faisant passer de 11,1 millions d'euros à 1,1 million d'euros, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action ordinaire de 0,05 euro à 0,005 euro, sans modification du nombre d'actions en circulation. La réduction de la prime d'émission et la réduction du capital social ont toutes deux été affectées à l'apurement des pertes cumulées.



Ces opérations avaient pour objet d'améliorer la présentation des capitaux propres de la Société en réduisant le montant des pertes cumulées figurant dans les comptes sociaux et de rétablir une plus grande flexibilité pour les futures opérations de gestion du capital, conformément au droit français des sociétés.

Au 30 juin 2026, aucun instrument financier n'était en circulation.

17. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	1 490	134
Avances reçues	391	455
Autres créditeurs	219	249
Fournisseurs et autres dettes	**2 100**	**838**

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Devise :		
Libellé en EUR	–	–
Libellé en USD	–	–
Libellé en UAH	2 100	838
Fournisseurs et autres dettes	**2 100**	**838**



18. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2026

(en milliers d'euros)	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 30 juin 2026	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	*en capitaux propres*			*Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités*	*Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables*	*Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables*
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	10	2 102			2 102	2 102			
Actifs financiers (courants)									
Clients et autres créances	13	2 079			2 079	2 079			
Disponibilités	14		9		9		9		
Dettes									
Emprunts bancaires (courants et non courants)	15	(280)			(280)	(280)			
Location-financement (courants et non courants)	15	-			-	-			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(6 758)			(6 758)	(6 758)			
Autres dettes financières	15	-			-	-			
Fournisseurs et autres dettes	17	(1 709)			(1 709)	(1 709)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2025	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	*en capitaux propres*			*Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités*	*Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables*	*Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables*
Actifs									
Actifs financiers (non courants)									
Actifs financiers (courants)									
Clients et autres créances	13	5 307			5 307	5 307			5 307
Disponibilités	14		529		529		529		
Dettes									
Emprunts bancaires (courants et non courants)	15								
Location-financement (courants et non courants)	15	(5 973)			(5 973)	(5 973)	(5 973)		
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(6 348)			(6 348)	(6 348)	(6 348)		
Autres dettes financières	15	(800)			(800)	(800)	(800)		
Fournisseurs et autres dettes	17	(342)			(342)	(342)			



19. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
Ventes de produits agricoles (1)	9 933	8 138
Services et autres (2)	117	81
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	**10 049**	**8 219**

(1) Au cours du premier semestre 2026, AgroGeneration a vendu 24 485 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des services de machinerie agricole pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
Ukraine	10 049	8 219
France	-	-
Total chiffre d'affaires	**10 049**	**8 219**

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
CA récoltes	**9 933**	**8 138**
Récolte 2024	-	210
Récolte 2025	9 933	7 928
Services et autres	**117**	**81**
Total CA	**10 049**	**8 219**

Il y a un client important auquel le Groupe a vendu des marchandises pour un montant de 8,2 M€ au cours du premier semestre 2026, ce qui représente 83 % du chiffre d'affaires total. Les recettes provenant d'autres clients sont individuellement inférieures à 10 %.

20. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
Coût des ventes	(8 867)	(8 223)
Frais généraux & administratifs	(277)	(729)
Charges par fonction	**(9 144)**	**(8 952)**
Achats matières premières, services et locations	(6 327)	(3 531)
Charges de personnel	(1 216)	(849)
Amortissements	(1 625)	(1 173)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	136	(3 107)
Autres charges	(112)	(291)
Charges par nature	**(9 144)**	**(8 952)**

En moyenne, au cours du premier semestre 2026 le Groupe comptait 187 salariés.



21. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	premier semestre 2026	2025
Produits de cession des immobilisations	86	1 957
Autres produits	226	1 018
Autres produits d'exploitation	**312**	**2 975**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	(608)
Dépréciation résultant de la réévaluation des immobilisations	-	
Provision pour créances irrécouvrables	(768)	(286)
Charité et dépenses connexes	-	–
Autres charges	(166)	(1 202)
Autres charges d'exploitation	**(934)**	**(2 095)**
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	**(622)**	**880**

22. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		premier semestre 2026	2025
Coût d'emprunt	(1)	(1 072)	(2 372)
Gains et pertes de change		(476)	(1 231)
Différences de change réalisées	(2)	*(11)*	*867*
Différences de change latentes	(3)	*(465)*	*(2 098)*
Autres		33	(578)
Résultat financier net		**(1 515)**	**(4 181)**

Charges d'intérêts

(1) Le coût de la dette est principalement composé des intérêts sur les contrats de location et des intérêts courus sur les emprunts au cours de la période.

Gains et pertes de change

Au 30 juin 2026, le Groupe ne détenait aucun actif ni passif libellé en devises étrangères.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 11 k€) enregistrés par le Groupe au cours du premier semestre 2026 en raison de la variation du taux de change entre les dates de comptabilisation (ou de réévaluation en début d'année) et de règlement du passif/de l'actif.

(3) Gains et pertes de change latents (montant net : 465 k€ de perte) enregistrés par le Groupe au premier semestre 2026 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et de la société holding de la monnaie fonctionnelle (en général EUR) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 465 k€ de perte de change latente liée à la dette intragroupe entre entités ukrainiennes et françaises.



23. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	**premier semestre 2026**	**2025**
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(987)	3 687
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	**(987)**	**3 687**
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	**(987)**	**3 687**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	221 586 387
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	**(0,00)**	**0,02**
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	**(0,00)**	**0,02**



24. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes au 30 juin 2026 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026		premier semestre 2026		31 décembre 2025		2025	
k€	**ACTIF**	**PASSIF**	**PRODUITS**	**CHARGES**	**ACTIF**	**PASSIF**	**PRODUITS**	**CHARGES**
				NOVAAGRO				
Prêts	2 764	-	-	-	2 832	-	-	-
Créances	-	-	-	-	45	-	-	-
Moins : pertes de crédit attendues	(1 385)	-	-	-	(551)	-	-	-
Avances et acomptes	-	(391)	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	(41)	-	-	-	(94)	-	-
Chiffre d'affaires	-	-	7 830	-	-	-	6 910	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	1 956	-
Autres charges	-	-	-	(850)	-	-	-	-
Achats	-	-	-	(1 745)	-	-	-	(2 146)
				Principaux dirigeants				
Olga Shantyr [1]				-				
TOTAL	**1 379**	**(432)**	**7 830**	**(2 595)**	**2 325**	**(94)**	**8 867**	**(2 146)**

(1) Depuis 2025, la Directrice générale ne perçoit aucune rémunération de la Société au titre de l'exercice de ses fonctions de Directrice générale.

25. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2026 % d'intérêt	31 décembre 2025 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	AC Agronova Ukraine LLC	ACA UA	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
3	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
4	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%